

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE MALAUCE`NE**

**Séance du 20 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juin à 19 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- afférents au conseil : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la délibération : 22

M. Michel ROURRE  
Mme Noëlla ROMMEL  
M. Christian MANCIP  
M. Alain MARCELIN  
Mme Magali LORA  
Mme Christelle ABATE  
M. Henri ANDRIEUX LOUER

Mme Isabelle BRUYNEEL  
Mme Rosine CARILLO  
TRAMIER  
M. Pierre GAC  
M. Jérémie JEAN  
Mme Carole LAURENT  
M. Gilles MANCEL

Mme Petya MARINOVA  
M. Jean-Pierre PASCAUD  
Mme Sandrine SAEZ  
Mme Geneviève SIAUD  
M. Franck VALLON

Ont donné pouvoir :

- Mme Chantal MOCZADLO à M. le Maire
- Mme Alexandrine MEYNAUD à M. Pierre GAC
- M. Edouard SCHMID à M. Franck VALLON

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 13 juin 2023

Secrétaire de séance : M. Christian MANCIP

<b>2023 PAEE 102</b>	<b>CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES (ANCT) – ACCOMPAGNEMENT POUR LE PROJET DES PAPETERIES – PARTIE BASSE</b>
----------------------	---

**Rapporteur : M. le Maire**

Depuis juin 2021, la commune de Malaucène est engagée dans le programme Petites Villes de Demain.

A ce titre, une ORT (opération de revitalisation du territoire) a été approuvée par le conseil municipal lors de sa séance du 28 mars 2023.

L'ORT comprend une action ciblée dédié au développement économique uniquement sur le site des Papèteries « Partie Haute ».

Compte tenu des enjeux liés à la reconversion de la friche industrielle, la commune de MALAUCE`NE s'est vue proposer les services de l'ANCT pour mener également une réflexion sur

l'aménagement de la partie basse des Papèteries : structuration d'un programme, d'une faisabilité et d'une stratégie de concertation avec les partenaires.  
Réflexion qui pourra être intégrée dans la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

Les cabinets CITADIA et NEORAMA ont été retenus par l'ANCT pour mener à bien l'étude qui s'élève à 58 260.00 € TTC, étude financée à 100 % par l'ANCT.

Pour bénéficier de cet accompagnement, il convient de passer une convention qui définit entre autres :

- Les modalités pratiques et financières de l'accompagnement de l'ANCT
- La durée de l'accompagnement (durée prévisionnelle de l'étude estimée à 8 mois)
- Le montant de la participation financière de l'ANCT
- Les obligations de la collectivité en termes de communication sur les financements attribués

**Avec l'avis favorable de la Commission aménagement réunie le 09 juin 2023, le conseil municipal est sollicité pour valider les termes de la convention à intervenir.**

**Le Conseil Municipal  
Le rapporteur entendu,  
Délibère et décide**

- **De valider les termes de la convention à intervenir avec l'ANCT pour l'accompagnement du projet des Papèteries – partie basse**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la poursuite de dossier**

Monsieur le Maire



F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture

Vu le secrétaire de séance :  
M. Christian MANCIP

Pour	22
Abstention	0
Contre	0

Publiée le 24 juillet 2023